



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FÉVRIER 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 24 REPRESENTÉS : 02 ABSENTS : 03</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 30 janvier 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 12 février 2024</p>	<p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Etaient représentées : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL.</p> <p>Absente : Mme Audine FRECKMANN, Mme Caroline BRULEY et M. Mustapha HADDOU.</p>
--	--

Délibération n°24

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Acquisition de terrains appartenant à Mme LALOUM et M. DURAND au lieu-dit « Le Tondu »

Mme LALOUM et M. DURAND ont fait part à la commune de leur volonté de se dessaisir de leurs parcelles cadastrées Section E n° 2297 (202 m²), n° 3216 (2010 m²), n° 3218 (695 m²), n° 3220 (5670 m²), n° 3222 (105 m²) 3224 (141 m²) et n° 3226 (173 m²) d'une surface totale de 8 996 m², situées au lieu-dit « Le Tondu ».

Le service des évaluations domaniales a fait part d'une valeur de 58,50 € le m² pour les parcelles en zone 1AUd et 11,50 € pour les terrains en zone NP mais a souligné la difficulté d'évaluation du fait de la particularité de ce tènement d'une importante surface et de l'absence de comparaison réellement similaires.

La Commune est favorable à l'acquisition des terrains en prenant en compte le programme futur de construction de logements sur cette emprise et du développement durable du haut du Boubioz. De plus l'étude de marché fournie fait apparaître des prix de cessions de terrains à construire supérieurs sur la commune.

L'acquisition porterait ainsi sur :

3841 m² de zone NP au prix de 11,40 € le m² soit un montant de 43 787,40 €
5206 m² de zone 1AUb et UB au prix de 75 € le m² soit un montant de 390 450 €

Soit un montant total de 434 237,40 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 24 voix pour, 2 oppositions (M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT—BOUCHET) :

- **Approuve l'acquisition par la commune des biens précités aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240205-20240205_DE24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024
Publication : 12/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

